

AVIS DE DÉSIGNATION

Au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs

MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, avis est donné afin d'inviter les personnes résidant le territoire du centre de services scolaire à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Draveurs.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et qui possèdent les qualités et conditions requises.

Postes ouverts aux candidatures

- 1 poste pour le membre représentant de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel ;
- 1 poste pour le membre représentant de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires ;
- 1 poste pour le membre représentant de la communauté âgé de 18 à 35 ans.

Description du mandat

Les membres du conseil d'administration sont appelés à définir les grandes orientations du centre de services scolaire, à s'assurer que celui-ci respecte la mission qui lui est confiée et les lois qui lui sont applicables, ainsi qu'à prendre des décisions fondées sur une saine gestion des fonds publics. Les membres du conseil d'administration participent à la nomination de la direction générale et à l'évaluation de son rendement.

Les membres du conseil d'administration doivent s'assurer qu'un soutien adéquat est apporté aux établissements d'enseignement et veiller à la qualité des services éducatifs offerts aux élèves, jeunes et adultes. Les membres sont appelés à établir la répartition de sommes importantes dédiées au bon fonctionnement de l'organisation, de façon que cette répartition soit juste et équitable pour tous les établissements, en toute transparence.

Un minimum de quatre séances par année scolaire est prévu par la Loi sur l'instruction publique, mais les membres du conseil d'administration doivent s'attendre à un nombre supérieur de rencontres ainsi qu'à du travail à effectuer en dehors des séances (lecture de la documentation, recherche d'information, analyse, etc.).

La durée du mandat dans chacun des postes est de trois ans.

Qualités et conditions requises

- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Période de mise en candidature

Les personnes intéressées à poser leur candidature pour un des postes sont priées de remplir le formulaire de candidature joint à cette correspondance et de **le faire parvenir au plus tard le 15 mai 2022 à 16h** à l'attention de M. Christian Laforest par courriel à l'adresse claforest@cssd.gouv.qc.ca ou par la poste au 200, boul. Maloney Est Gatineau (Québec) J8P 1K3.

Processus de désignation

La direction générale convoque et tient une séance afin de désigner les membres représentants de la communauté, par cooptation, le **30 mai** de l'année scolaire en cours, par les membres parents d'un élève et les membres représentant le personnel qui, dans les deux cas, ont été désignés pour des mandats débutant la prochaine année scolaire ainsi que ceux déjà en poste dont le mandat se poursuit lors de la prochaine année scolaire. Au moins 3 membres parents d'un élève et 3 membres représentant le personnel doivent assister à la séance, laquelle est présidée par la direction générale.

La direction générale informe les candidats de leur désignation ou non dans les plus brefs délais. Les désignations prennent effet le **1^{er} juillet 2022**.

Pour tout renseignement supplémentaire relativement à la présente, veuillez-vous adresser à

Christian Laforest
Directeur général adjoint
Directeur du Service du secrétariat général et des communications
Direction générale
Centre de services scolaire des Draveurs
Tél. : 819 663-9221, poste 12102
claforest@cssd.gouv.qc.ca

La directrice générale,



Manon Dufour

11 avril 2022

Date